



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt le 10 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire sortant.

Etaient présents : Marc BELVISI, PONSOT, Pierre NUNEZ, Gilles TASSONE-CASTEL, Christine FONTAINE, Jackie PIAZZA, Jacques BELLON.

Pouvoirs : Mélissa MARGALHAN-FERRAT à Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI à Christine FONTAINE, Christian ZAETTA à Jackie PIAZZA, Danièle MATILLO à Jacques BELLON

Absents :

Secrétaire de séance: Christine FONTAINE

Ordre du Jour

- 1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal**
- 2. Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat, du 27 septembre 2020**
- 3. Autorisation demande de défrichement**
- 4. Questions diverses**

La séance du conseil municipal est ouverte à 18 h 00.

Après l'appel nominal des présents et la désignation d'un secrétaire de séance, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le caractère particulier de cette réunion.

En effet, la date est imposée par les services de l'état afin que toutes les communes du département désignent le même jour ces délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Il précise que la date de l'élection sénatoriale est fixée au 27 septembre 2020.

Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat, du 27 septembre 2020

ELECTION DU DELEGUE

Candidat : Marc BELVISI

Chaque conseiller a voté à bulletin secret.

Résultat du vote pour l'élection du Délégué :

Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 7

Marc BELVISI : 7

Abstentions : 0

Nombre de suffrage exprimés : 7

Marc BELVISI est élu délégué



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

ELECTION SUPPLEANTS

1^{ER} Suppléant candidat : Jean-Marc FARNETI

Chaque conseiller a voté à bulletin secret.

Résultat du vote pour l'élection du Délégué :

Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 7

Jean-Marc FARNETI : 7

Abstentions : 0

Nombre de suffrage exprimés : 7

Jean-Marc FARNETI est élu délégué

2^{ème} Suppléant candidat : Christian ZAETTA

Chaque conseiller a voté à bulletin secret.

Résultat du vote pour l'élection du Délégué :

Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 7

Christian ZAETTA : 7

Abstentions : 0

Nombre de suffrage exprimés : 7

Christian ZAETTA est élu délégué

3^{ème} Suppléant candidat : Gilles TASSONE-CASTEL

Chaque conseiller a voté à bulletin secret.

Résultat du vote pour l'élection du Délégué :

Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 7

Gilles TASSONE-CASTEL : 7

Abstentions : 0

Nombre de suffrage exprimés : 7

Gilles TASSONE-CASTEL est élu délégué

Autorisation demande de défrichement

La commune de PIERREFEU a pour projet, l'acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'un terrain multi sports et d'un jeu de boule.

La Commune envisage pour se faire d'acquérir une partie de la parcelle C983, laquelle appartient à Madame BORTOLOZZI Catherine, à savoir 7 500 m², en procédant à une division parcellaire.

Afin que ce projet puisse être réalisable, il convient en premier lieu de demander une autorisation de défrichement sur la partie sur laquelle doivent être implantés le terrain multi sports et le jeu de boule.

Pour ce faire, il convient d'établir une cartographie ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichement auprès des services de l'état dans les Alpes-Maritimes, et plus précisément de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Monsieur le Maire précise en présentant une carte de la zone, que la demande d'autorisation de défrichement ne portera pas sur la totalité de la partie de la parcelle C983 à acquérir, mais uniquement sur 4 955 m².

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité des membres présents et représentés à Monsieur le Maire, pour



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

qu'il effectue toutes les démarches et demandes nécessaires pour obtenir le défrichement partiel de la parcelle C983.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

.....

Le Maire
Marc BELVISI

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire

Les Conseillers Municipaux